

Règlement du concours « Ma classe a du talent »

Article 1^{er} – Organisateur

Le Cned, établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, sis Téléport 2 – 2, boulevard Nicéphore Niepce – BP 80300 – 86963 Futuroscope Chasseneuil, organise un concours intitulé « Ma classe a du talent » permettant aux enseignants et aux élèves de travailler et valoriser tant leurs compétences en anglais ou en allemand que l'utilisation des outils du numérique.

Le concours se déroule à compter 17 septembre 2019 et jusqu'au 10 février 2020, midi, heure de Paris.

Article 2 – Public

Le concours est ouvert à l'ensemble des enseignants des écoles publiques ou privées sous contrat, inscrits ou non aux dispositifs « *English for Schools* » (<https://englishforschools.fr/>) ou « *Deutsch für Schulen* » (<https://deutschfurschulen.fr>) et à leurs classes respectives, du CP au CM2 situées en France.

La participation au jeu concours « Ma classe a du talent » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute difficulté qui pourrait survenir quant à son interprétation sera tranchée par le Cned.

Article 3 – Calendrier

- Ouverture du concours : 17 septembre 2019 ;
- Date limite d'envoi des productions des élèves : **10 février 2020, à midi heure de Paris** ;
- Délibération du jury : dans le courant du mois de mars 2020 ;
- Annonce des résultats aux lauréats : dans le courant du mois de mars 2020, par un courriel adressé aux enseignants des classes lauréates ;
- Annonce publique des résultats : lors de la Semaine des Langues Vivantes sur la page web du site du concours, à l'adresse internet : <https://maclasseadutalent.fr/>.

Article 4 – Principe et modalités du concours

Le thème de cette édition est **l'Éducation aux Médias et à l'Information** (ci-après désignée « EMI »). Transversal, interdisciplinaire ou dans le cadre d'un projet de classe global, ce travail permettra d'aborder les médias selon plusieurs angles possibles tout en suivant les orientations du programme autour de l'EMI : découverte des médias et de leur fonctionnement, réalisation d'un média scolaire, recherche d'une information, apprentissage du jugement critique, etc. Ce thème peut aussi bien être travaillé dans le fond que dans la forme : exploration d'un sujet à l'EMI et/ou travail sur un format reprenant les codes des médias (télévision, radio, internet, publicité, etc.)

Pour ce faire, il est demandé aux classes participantes de réaliser, sous la supervision de leur enseignant **une présentation vidéo en anglais ou en allemand (ci-après désignée « la production »)**.

La production réalisée dans le cadre de la participation au concours « Ma classe a du talent » devra être entièrement **originale**. En outre, elle ne devra pas avoir déjà été soumise à un autre concours de classe et notamment à une précédente édition du concours « Ma classe a du talent ».

Les productions des classes participant au concours devront respecter les conditions suivantes :

- Durée : de 1 minute (minimum) à 3 minutes (maximum) ;
- Formats acceptés : MP4, .avi, .mov, .MPEG, .3GP, .flv, .ppt, .pptx, .pps.

Les productions qui ne respecteront pas les conditions susmentionnées ne seront pas retenues.

La production doit être un travail exclusif de la classe qui la soumet au concours. Toute production conjointe, fruit d'une collaboration entre plusieurs classes, sera directement écarté du concours. La participation au concours est limitée à une seule production par classe.

Pour chaque personne reconnaissable (élève et/ou tierce personne) apparaissant dans la production (qu'elle soit filmée directement et/ou apparaissant de quelque manière que ce soit, par exemple en photo ou arrière-plan), l'enseignant participant devra faire signer aux parents / représentants légaux ou à la personne majeure concernée, le formulaire d'autorisation de prise d'image téléchargeable à l'adresse suivante : <https://maclasseadutalent.fr/>.

L'enseignant est tenu de fournir ces dernières au Cned dans les modalités prévues à l'article 5 du présent concours. Il ou elle doit conserver une copie de ces dernières pour toute la durée de l'autorisation, et doit pouvoir les présenter au Cned, sur simple demande une fois celui-ci terminé.

Article 5 – Modalités d'envoi

Les productions des classes participantes au concours « Ma classe a du talent » devront être déposés avant le 10 février 2020 par l'enseignant à l'adresse suivante : <https://maclasseadutalent.fr/> et comprendre les informations suivantes, sous peine d'irrecevabilité :

- Nom et prénom de l'enseignant participant ;
- Adresse mail de l'enseignant ;
- Niveau de la classe ;
- Nom de l'école ;

- Adresse mail de l'établissement ;
- Adresse postale de l'établissement ;
- Académie ;
- Code postal ;
- Ville ;

Les cessions de droit à l'image des adultes et des enfants de la classe participant dûment signées doivent être mises à la disposition du Cned une fois la production envoyée et à sa demande. Ces autorisations seront demandées a minima aux enseignants des classes lauréates. En cas de non communication des cessions de droits à l'image concernées, le Cned suspendra la mise en ligne des productions idoines sur le site et annulera la participation de la classe concernée au profit d'autres productions respectant les modalités prévues au présent article. En outre, une copie de cette autorisation doit être conservée par l'enseignant participant pour toute la durée d'autorisation et pour l'ensemble de la classe qu'il ou elle représente.

Le dépôt des productions pourra être effectué soit en uploadant la production sur le serveur mis à disposition par le Cned à l'adresse <https://maclasseadutalent.fr/> (dans l'un des formats mentionnés ci-avant), soit en indiquant dans le même formulaire l'URL menant à la production de la classe, si celle-ci est disponible en ligne.

Le Cned garantit la confidentialité quant aux traitements des données personnelles transmises dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que celles du règlement général européen sur la protection des données n° 2016/679. Conformément à cette réglementation légale, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles les concernant. Ce droit s'exerce sur simple demande à l'adresse suivante :

Cned
DPO – Direction de l'achat et des affaires juridiques
Téléport 2 – 2 Bd Nicéphore Niépce
BP 80300
86963 Futuroscope Chasseneuil Cedex

Article 6 – Modalités d'évaluation

L'évaluation des productions des classes participantes au concours est effectuée par un jury composée de personnalités de l'éducation nationale, du Cned et de ses partenaires qui apprécieront ces dernières sur la base des critères suivants :

Critères prioritaires, par ordre d'importance :

- Respect du thème : le sujet est traité et la vidéo partage des idées autour de celui-ci ;

- Compétences linguistiques : les élèves utilisent avec aisance des formulations et un vocabulaire adapté à la thématique. Le niveau général correspond aux attendus du niveau de classe ;
- Intérêt pédagogique et implication des élèves : un travail interdisciplinaire a été réalisé (apprentissage d'un lexique, exploration d'une thématique, réalisation d'un scénario, etc.) dans le cadre d'un projet pertinent pour les apprentissages des élèves ;
- Implication des élèves : la spontanéité, l'humour ou le travail collaboratif ressortent de la vidéo ;
- Originalité, créativité, expression artistique : la contribution fait preuve d'idées et de créativité.

Critère secondaire :

- Scénarisation et réalisation : la vidéo est claire et développe une idée ou un sujet. (Il ne s'agit néanmoins que d'un point mineur par rapport au travail pédagogique qui doit ressortir.)

Les délibérations du jury sont souveraines et sans appel.

Article 7 – Les lots

Les gagnants du concours « Ma classe a du talent » se verront remettre l'un des prix suivants en fonction des délibérations du jury et du type de productions envoyées :

- Grand prix Ma classe a du talent
- Premier prix *English for Schools*
- Deuxième prix *English for Schools*
- Troisième prix *English for Schools*
- Premier prix *Deutsch für Schulen*
- Deuxième prix *Deutsch für Schulen*
- Troisième prix *Deutsch für Schulen*

En raison de la proximité géographique du Futuroscope, du Cned et de l'académie de Poitiers et d'une collaboration dans le domaine des langues entre le Cned et l'académie, est instauré un prix de l'académie de Poitiers. Ce prix, non cumulable avec le Grand Prix *Ma classe a du talent*, pourra être remis exclusivement à une classe sélectionnée parmi les participants relevant de l'académie de Poitiers et ayant participé au concours. Le détail du lot qui compose ce prix est précisé ci-après au présent article.

Chaque classe ayant remporté l'un de ces prix se verra offrir :

- Des goodies *English for Schools* ou *Deutsch für Schulen* pour l'ensemble des élèves de la classe ;
- Un trophée pour la classe.

En fonction des délibérations du jury, les classes lauréates seront respectivement dotées des lots suivants :

- Grand prix *Ma classe a du talent* : Un séjour au parc du Futuroscope du 15 au 16 juin 2020, dans la limite de 32 personnes avec une proportion d'au moins 80% d'élèves, et comprenant :
 - l'entrée pour le parc pour deux jours ;
 - une animation organisée dans les locaux du parc pour la remise des prix ;
 - la participation à un atelier pédagogique à choisir parmi les propositions du Futuroscope ;
 - la prise en charge des frais de restauration et l'hôtel pour une nuit pour la classe lauréate et ses accompagnants dans la limite de 32 personnes avec une proportion d'au moins 80% d'élèves par le Cned. Au-delà, tous frais de restaurations et d'hébergements non couverts par le présent règlement seront à la charge des personnes supplémentaires.

Les frais de transports jusqu'au Futuroscope ne sont pas pris en charge et demeurent à la charge exclusive de la classe lauréate.

En cas de victoire du Grand Prix, la classe lauréate s'engage à se présenter au Futuroscope aux dates mentionnées ci-avant. Pour le cas où la classe lauréate ne pourrait être disponible aux dates prévues ou empêchée pour quelque raison que ce soit, la classe lauréate s'engage à en informer le Cned par courriel à l'adresse suivante : concours-maclasseadutalent@cned.fr, en respectant un préavis minimum d'un mois précédant la date du séjour au Futuroscope.

- Prix de l'académie de Poitiers :
 - La fourniture par le Futuroscope d'entrées pour une journée au parc du Futuroscope à la classe gagnante du prix de l'académie de Poitiers, dans la limite de 32 personnes, d'une valeur estimée à 1184 euros. Les éventuels frais de transport, d'hébergement et de restauration ne sont pas couverts par le prix de l'académie de Poitiers et demeurent à la charge exclusive des personnes et élèves participants.
- Premier Prix *English for Schools* :
 - l'intervention (en France métropolitaine uniquement) d'un enseignant du British Council dans la classe offerte par le British Council. Les dates, contenus et modalités seront organisés avec la classe lauréate à l'annonce du résultat (mars) ;
 - un robot programmable. Le choix du modèle de robot est laissé à l'entière discrétion du Cned ;
 - des goodies offerts par le British Council.

- Deuxième Prix *English for Schools* :
 - l'intervention d'un enseignant du British Council via un logiciel d'appel vidéo type Skype. Les dates, contenus et modalités seront organisés avec la classe lauréate à l'annonce du résultat (mars) ;
 - un ordinateur portable. Le choix du modèle d'ordinateur est laissé à l'entière discrétion du Cned ;
 - des goodies offerts par le British Council.
- Troisième Prix *English for Schools* :
 - l'intervention d'un enseignant du British Council via un logiciel d'appel vidéo type Skype. Les dates, contenus et modalités seront organisés avec la classe lauréate à l'annonce du résultat (mars) ;
 - une tablette tactile. Le choix du modèle de tablette tactile est laissé à l'entière discrétion du Cned ;
 - des goodies offerts par le British Council.
- Premier Prix *Deutsch für Schulen* :

Un colis surprise comprenant :

- deux tablettes tactiles, dont le choix des modèles est laissé à l'entière discrétion du Goethe-Institut ;
- des livres pour enfants, en allemand et en lecture facile (niveau A1), dont la sélection est laissée à l'entière discrétion du Goethe-Institut ;
- des jeux de société, en allemand ou ayant un rapport avec le monde germanophone, adaptés à l'âge des enfants de la classe lauréate, dont la sélection est laissée à l'entière discrétion du Goethe-Institut ;
- des goodies du Goethe-Institut (cahiers, stylos, crayons, bloc-notes, posters, ballons de baudruche, pins, bracelets en silicone, trousse, sacs de sport, bandeaux porte-clés), sous réserve de la disponibilité de chaque article sur la Goethe-Boutique au moment de la commande ;

Un robot programmable, dont le choix du modèle est laissé à l'entière discrétion du Cned.

- Deuxième Prix *Deutsch für Schulen* :
 - l'animation d'un atelier théâtre en allemand (en France métropolitaine uniquement), par un intervenant de l'OFAJ spécialiste de méthodes théâtrales de langue maternelle allemande, dans l'établissement scolaire, offert par l'OFAJ. Les dates, contenus et modalités seront organisés avec la classe lauréate à l'annonce du résultat (mars) ;
 - un ordinateur portable, dont le choix du modèle est laissé à l'entière discrétion du Cned.

- Troisième Prix *Deutsch für Schulen* :
 - une tablette tactile, dont le choix du modèle est laissé à l'entière discrétion du Cned.

Article 8 – Propriété des droits - Garanties

Les enseignants autorisent gratuitement le Cned à reproduire et représenter à titre non commercial les productions envoyées dans le cadre du présent concours sur ses différents sites internet et dans la presse aux fins de communication sur le concours « Ma classe a du talent ».

Cette autorisation est consentie pour une durée de 10 ans à compter du 17 septembre 2019, soit jusqu'au 17 septembre 2029.

Les enseignants participants au présent concours s'engagent à ne pas utiliser d'œuvres de tiers (extraits musicaux, vidéos, textes, etc.) qui ne seraient pas libres de droits. Les productions ne respectant pas cette obligation ne seront pas retenues.

Article 9 - Données personnelles

Les enseignants participants ainsi que les enfants des classes lauréates ayant cédés leurs images, autorisent le Cned, l'ensemble des services du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche ainsi que les partenaires au Concours (le Futuroscope, le British Council, le Goethe-Institut et l'OFAJ) à utiliser leur nom et prénom dans la liste des lauréats, ainsi que les images captées dans les productions qui pourront faire l'objet de publications dans la communication officielle liée au présent jeu concours (sur le site du concours, les sites *English for Schools* et *Deutsch für Schulen*, les site(s) du Cned, les sites des partenaires au concours mentionnés ci-avant, du ministère, etc.) ainsi que dans la presse grand public, sans restriction, ni réserve pour toute la durée de validité des autorisations de prise d'images.

Conformément aux préconisations du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), le Cned s'engage à :

- procéder à la déclaration du traitement auprès des autorités compétentes (le cas échéant) ;
- traiter les données personnelles des participants aux concours conformément à la loi, notamment s'agissant de la durée de stockage ;
- Assurer un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant. Pour ce faire, les participants écriront à l'adresse postale suivante : le Cned – Concours « Ma classe a du talent » BP 80300 – 86963 Futuroscope Chasseneuil Cedex - France

Article 10 - Conditions d'adhésion

Le présent règlement peut être consulté à l'adresse internet suivante : <https://maclasseadutalent.fr>.

Le présent règlement peut être amené à subir des modifications mineures pour des raisons indépendantes de la volonté du Cned. Le cas échéant, la version applicable aux participants au concours est toujours la dernière version consultable sur <https://maclasseadutalent.fr>. En cas de modification substantielle du présent règlement, le Cned s'engage à assurer la bonne information des participants au concours. La continuité d'utilisation du site ou des services qu'il propose par l'utilisateur entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement modifié.

Le Cned se réserve le droit de modifier, d'interrompre, de proroger ou de cesser le concours en tout temps si, pour des raisons indépendantes de la volonté du Cned, les circonstances l'exigent et ce, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Le Cned ne saurait être tenu pour responsable si une ou plusieurs productions étaient retardées, égarées ou d'une manière générale mal acheminées ou plus généralement pour tout dysfonctionnement du site, indépendant de sa volonté.

Article 11 – Loi applicable

Le présent règlement est régi par la loi française. A défaut de règlement amiable, tout litige survenant suite à une difficulté d'interprétation ou dans l'exécution des modalités prévues par le présent règlement, sera porté devant les juridictions françaises compétentes.